Le 06/11/2026

PRÉPARATION - STATUTS DE SARL

Projet à relire et à signer par tous les associés

Entre les soussignés :

Premier associé : Claire Martin, 4 rue des Lilas, 35000 Rennes

Second associé : Julien Perrin, 18 avenue Janvier, 35000 Rennes

Il est établi les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui existera entre eux et entre toutes les personnes qui deviendraient associées par la suite.

Article 1 - Forme : La société est une société à responsabilité limitée, régie par les dispositions légales et réglementaires applicables et par les présents statuts.

Article 2 - Objet : La société a pour objet : Boulangerie, pâtisserie, vente de produits de bouche et activités annexes

Article 3 - Dénomination : La dénomination sociale est : Boulangerie des Halles

Article 4 - Siège : Le siège social est situé à l'adresse suivante : 12 rue des Tanneurs, 35000 Rennes

Article 5 - Durée : La durée de la société est fixée à : 99 ans, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Elle ne peut excéder 99 ans.

Article 6 - Apports : Les associés font à la société les apports suivants.

Premier associé - apport : 6 000 euros en numéraire ; parts sociales attribuées : 60

Second associé - apport : 4 000 euros en numéraire ; parts sociales attribuées : 40

Article 7 - Capital social : Le capital social est fixé à : 10 000 euros. Il est divisé en parts sociales, attribuées aux associés en proportion de leurs apports comme indiqué à l'article 6.

Article 8 - Libération des parts et dépôt des fonds : Libération des parts en numéraire : en totalité à la signature des statuts. Les fonds correspondants sont déposés, dans les conditions prévues par la loi, sur un compte ouvert au nom de la société en formation.

Article 9 - Cession de parts : Toute cession de parts à un tiers étranger à la société est soumise à l'agrément de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales, dans les conditions de l'article L223-14 du Code de commerce.

Les associés conviennent de renforcer cette majorité : les trois quarts des parts sociales.

Article 10 - Gérance : La société est gérée par un gérant : Claire Martin, 4 rue des Lilas, 35000 Rennes. Durée de ses fonctions : durée illimitée. Le gérant représente la société à l'égard des tiers et agit dans la limite de l'objet social.

Article 11 - Décisions collectives : Les décisions collectives sont prises en assemblée ou, lorsque la loi ou les statuts le permettent, par consultation écrite. Les associés sont convoqués par lettre recommandée au moins quinze jours avant la réunion, avec l'ordre du jour, sauf délai plus long fixé par les statuts.

L'assemblée annuelle approuve les comptes dans les six mois suivant la clôture de l'exercice. Chaque décision est consignée dans un procès-verbal inscrit au registre des procès-verbaux.

Article 12 - Exercice social : Clôture annuelle de l'exercice : 31 décembre. Le premier exercice commence à l'immatriculation de la société et se termine le 31/12/2027.

Article 13 - Dissolution et liquidation : La société est dissoute dans les cas prévus par la loi et par les présents statuts. La liquidation est opérée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par les associés.

Fait à Rennes, le 06/11/2026, en autant d'exemplaires que nécessaire, dont un pour chaque associé et un pour le dépôt au guichet des formalités d'entreprises.

Signatures des associés, précédées de la mention « Lu

Exemple gratuit créé avec mes-modeles.topexemples.fr/statuts/sarl/